

COMMUNIQUÉ Pour diffusion immédiate

Budget provincial 2007- 2008

Laval, le 25 mai 2007 – La Chambre de commerce et d'industrie de Laval accueille favorablement le budget 2007-2008 en considérant qu'il répond à certains enjeux, pour ses membres comme pour l'ensemble de la population. En ce sens, il fait écho à la nécessité d'un Québec plus compétitif en proposant de nouvelles solutions à des problématiques auxquelles le Québec doit faire face.

Cap sur la productivité

La Chambre est heureuse de constater que la ministre Jérôme-Forget a procédé à une étape majeure dans le retournement de la structure fiscale des entreprises en faveur d'une diminution conséquente de l'imposition du capital. La diminution progressive du taux de la taxe sur le capital, déjà annoncée dans les budgets précédents, est de nouveau accélérée en 2009 et 2010 pour converger vers une élimination totale de la taxe sur le capital en 2011. Alors que le caractère pénalisant de la taxe sur le capital est largement reconnu, il s'agit assurément d'une excellente nouvelle pour les entreprises québécoises.

Cependant, étant donné l'agressivité de la concurrence internationale, l'ampleur des enjeux économiques, et la faiblesse de la compétitivité fiscale des entreprises québécoises, l'abolition totale de cette taxe aurait été préférable. Cela dit, la Chambre se réjouit que le gouvernement ait également inclus dans son budget la bonification annoncée en février dernier du taux de crédit de taxe sur le capital de 5 à 10 % pour le secteur manufacturier. Techniquement, toutes les entreprises manufacturières du Québec qui procéderont à de nouveaux investissements seront dispensées de taxe sur le capital. Selon la Chambre, il ne reste plus au secteur privé qu'à s'approprier cette amélioration de leur environnement fiscal.

De plus, la Chambre salue l'annonce concernant l'amortissement accéléré pour le matériel de fabrication et de transformation. D'un amortissement de type dégressif de 30 %, le gouvernement annonce l'adoption d'un taux d'amortissement de type linéaire de 30 %. Concrètement, les entreprises clôtureront leurs investissements en 3 ans au lieu de 7 ans.

Globalement, le gouvernement a effectué un virage dans la fiscalité des investissements. La Chambre félicite cette orientation qui répond à l'impératif d'augmenter de manière significative notre productivité. À cet égard, les efforts proposés pour réduire le fardeau administratif des PME répondent également aux recommandations du réseau des chambres de commerce.

La Chambre salue les mesures très concrètes en faveur d'une diminution du fardeau administratif des petites et moyennes entreprises, ce qui se traduit par des coûts en moins pour ces dernières. Nous constatons en effet que la priorité est donnée à cet enjeu et nous voulons y voir le prélude de ce qui devrait être fait.

Le choix de la valorisation du travail

La diminution du fardeau fiscal des particuliers de l'ordre de 950 millions de dollars dès le 1^{er} janvier 2008 s'inscrit également dans l'objectif du gouvernement de valoriser le travail. Selon nous, il aurait été préférable de privilégier les politiques d'offre, la baisse des impôts de la classe moyenne reste la bienvenue dans un contexte où les enjeux relatifs à la disponibilité et à la qualité de la main-d'œuvre figurent dans les problématiques premières des entreprises québécoises.

Des investissements majeurs dans les infrastructures

Les investissements de 30 milliards de dollars sur 5 ans permettront de répondre au besoin urgent de mettre à niveau nos infrastructures. En l'occurrence, la Chambre veut croire que cette enveloppe inclut le parachèvement du pont de l'autoroute 25, tout comme la réalisation du centre de foire à Laval. Ici, le gouvernement adresse une préoccupation de tous les citoyens quant à la sécurité de nos infrastructures. Pour la Chambre, les infrastructures font partie de la charpente des économies modernes. Elles participent de manière significative à la productivité du Québec, tandis que leur bon fonctionnement et leur qualité participent à l'efficacité de l'action gouvernementale.

Le gouvernement recherche avec audace une nouvelle approche dans la santé

Le gouvernement a récemment mis sur pied un groupe de travail présidé par M. Claude Castonguay afin de proposer des solutions à long terme sur le financement de la santé. La Chambre voit d'un très bon œil l'impartition entre le public et le privé. Nous sommes d'avis que cela contribuera à réduire la facture des finances publiques du Québec par une augmentation du service et non aux frais de la population. Les sommes globales investies, privées et publiques, en seront bonifiées d'autant, sans parler de l'économie et de l'optimisation de telles ressources par une gestion en partenariat avec le privé.

Par conséquent, les prestataires de service public bénéficieront de services accrus, puisque d'autres utilisateurs libéreront les listes d'attente en profitant de services alternatifs, notamment privés. En somme, tous y gagneront.

Dettes publiques

Le gouvernement insiste davantage sur le levier hydroélectrique et la bonne santé d'Hydro-Québec pour rembourser la dette publique, notamment en augmentant la contribution annuelle de cette dernière. La Chambre, depuis ses revendications au chapitre de la politique énergétique, a soutenu l'importance de miser sur le vaisseau amiral de l'hydroélectricité, tant par la construction de nouveaux projets que par l'exportation de cette énergie dans une perspective de développement durable. Rappelons que dans nos richesses, l'énergie plurielle (ports méthaniers, pipelines, éolien) devrait également contribuer à la création de richesse collective.

Conclusion

En conclusion, la Chambre reconnaît l'amorce d'un virage vers les nouvelles réalités économiques et politiques du Québec. Cependant, les membres et la population peuvent attendre davantage d'un gouvernement qui devra relever les défis imposés par le contexte actuel.

La Chambre de commerce et d'industrie de Laval, une des plus importantes au Québec, est au service des gens d'affaires depuis 1967. Depuis plus de 35 ans, la Chambre s'emploie à valoriser le dynamisme et la compétence des gens d'affaires lavallois, et par le fait même, elle assume pleinement sa vocation de catalyseur et d'animatrice des forces vives de tous les secteurs économiques de la région.

- 30 -

Informations :

Suzanne Ménard
Directrice des communications
Chambre de commerce et d'industrie de Laval
Tél. : 450 682-5255, poste 225

